

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 : DOCUMENTS GRAPHIQUES

3.2.4 - Centre de Châteauvillain - est
Echelle : 1 / 2 000 ème

Pièce N°3.2.4	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Plan actualisé le : 21 Mars 2006	
Adopté par délibération du Conseil Municipal : 10.05.2005	
Approuvé par délibération du Conseil Municipal : 29.03.2006	
INITIATIVE Aménagement et Développement Sép. local - 4, Faubourg Jules César - 52000 VILLERS-LEZ-ORVILLE Tél : 03 25 24 24 24 - Fax : 03 25 24 24 24 mailto:amdev@initiative.fr	

LEGENDE :

— Limite de zones - - - - - Limite de secteurs

ZONES URBAINES

- UA Zone urbaine ancienne
- UB Zone d'extension récente
- UL Zone de loisirs
- UE Zone artisanale
- UR Zone du domaine public autoroutier

ZONES A URBANISER

- AU Zone à urbaniser sous forme d'une opération d'aménagement d'ensemble ou au fur et à mesure de la réalisation des équipements de la zone suivant les dispositions du règlement
- 2AU Zone de réserve foncière
- AUL Zone réservée à des résidences, des structures hôtelières, des services et des équipements publics dans le cadre de plan d'aménagement d'ensemble

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle et forestière
- Ni Secteur inondable de la zone N
- Npi Secteur inondable inclus dans le parc réservé aux ouvrages d'infrastructure ou de superstructure et aux équipements publics et ouvrages techniques liés au cours d'eau

- Np Secteur inclus dans le parc réservé à des équipements d'observation et de service assurant le maintien de la vie animale
- Nlc Secteur inclus dans le parc réservé à des équipements de loisirs, de culture, d'information sur les milieux naturels et la vie animale
- Nl Secteur réservé à des activités de loisirs
- Nj Secteur de jardin
- Nm Secteur où sont autorisés la réfection, la restauration, l'extension mesurée et l'entretien des bâtiments existants avec création éventuelle de nouveaux logements

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Elargissement de voirie	Commune	975 m²
2	Extension station d'épuration	Commune	1326 m²
3	Accès à la zone du parc	Conseil général	23 387 m²
4	Elargissement de voirie	Commune	22512 m²
5	Extension cimetière	Commune	1088 m²

